



ANNEXE 1

MANDAT DE DEPOT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Je soussigné, **Mme PENN Renée**, propriétaire, dument habilité à cet effet,

Ci-après désigné par « le **Mandant** ».

Donne mandat à :

ALBIOMA SOLAIRE MAYOTTE, société en nom collectif au capital de 10 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU sous le numéro **500 768 866** et dont le siège social est situé **Route Nationale Kawéni, immeuble MEGA – 97600 Mamoudzou**, représentée par Mr **Anthony LUCAS**, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désigné « le **Mandataire** ».

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Centrale Photovoltaïque situées sur les parcelles suivantes de la commune de : DEMBENI

Section	Numéro	Lieudit	Surface
AY	0014	HAJANGOUA	

Afin de procéder et établir pour le compte du Mandant aux démarches administratives suivantes :

- La rédaction et le dépôt du certificat d'urbanisme auprès de la Mairie ;
- La rédaction et le dépôt de demande de permis de construire ;
- Le suivi d'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme et les éventuelles modifications en découlant.

Dans le cadre de ce Mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire de :

- Signer en son nom et pour son compte tous les documents nécessaires à la complétude du dossier.
- Signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et leurs notifications à l'administration.

En contrepartie, le Mandataire s'engage à tenir informé le Mandant de toutes évolutions liées au dossier déposé jusqu'à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Ce Mandat donne l'exclusivité à **ALBIOMA SOLAIRE MAYOTTE** pour les démarches auprès des services concernés. En cas de rupture de contrat, les démarches entreprises ne pourront être utilisées par un autre Mandataire. Les informations communiquées ne peuvent concerner que le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de signature. Il est valable jusqu'à obtention des déclarations préalables de travaux.

Le Mandataire ne peut pas être tenu responsable des délais de réponse faits par les services concernés. De même le Mandataire ne peut pas être tenu responsable des délais de réponses faits par le Mandant ou l'un de ses prestataires.

Fait en 2 exemplaires, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.



Pour le Mandant :

Par : **PENN Renée**.....

Titre : **Gérante**.....

Date : **20/06/2024**.....

Lieu : **Ste Clotilde**.....

Signature : **SCI MAROT BERTHA**
16 allée des Saintpaulias
97490 SAINT DENIS
scimarotbertha@orange.fr
SIRET : 803 952 662 00010

Pour le Mandataire :

Par : **ASM**.....

Titre : **Gerant**.....

Date : **26 juin 2024**.....

Lieu : **Sainte-Marie**.....

Signature :